

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Laurence Beaudoin
Sophie Côté

Absence : messieurs Valère Huet et Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-adj. de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant madame Nathalie Francoeur constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #188-08-16

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de juillet-**proposé**
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés- **PROPOSEUR**
- 8- Présentation des comptes à payer- **PROPOSEUR**
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : suivi chalet des sports (correctif - extra)
 - 9.2 : adoption du projet de règlement portant sur le code d'éthique des élus et avis de motion
 - 9.3 : adoption du projet de règlement portant sur le code d'éthique des employés municipaux et avis de motion
 - 9.4 : appui pour Optilab (MRC)
 - 9.5 : mandat ingénieur bris lac Alphé et prise d'eau potable
 - 9.6 : fonds de visibilité Cartier énergie
 - 9.7 : quittance dossier sculpture
 - 9.8 : achat couvert de fosse septique
 - 9.9 : cas bris aqueduc citoyen rte Langlais
 - 9.10 : mandat ingénieur travaux minimales mise aux normes
 - 9.11 : responsabilité fosse du propriétaire du 1-B
 - 9.12 : rés. Pour changer de nom carte de crédit (municipalité)
 - 9.13 : subv. Voirie – travaux d'asphalte (couche d'usure)
 - 9.14 : avocat (harcèlement envers un cadre)
 - 9.15 : routes Colonie et Brûlé-
 - 9.16 : senteur site traitement MDDELCC
 - 9.17 : dossier Sophie Côté
 - 9.18 : demande de CA- prise d'eau potable
 - 9.19 : demande de don CAB- autre don- demande des As motoneige
 - 9.20 : GDS- route Poirier
 - 9.21 : Déplacement de fosse
 - 9.22 : bail chasse et pêche
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 189-08-16

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2016 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE DU MOIS

1. Refus programme amie des aînés
2. Ministre des Transports : **Subvention de 8000.\$ pour les rtes**
3. Invitation Diner-Conférence Gaspé Ministre finances M.Carlos Leitao a Gaspé le 18 Août
4. Invitation colloque culturel 27 Octobre a Gaspé
5. Réno-Région, Cloridorme 24 000.\$
6. **Centre Action Bénévole : Demande de don ?**
7. CSST : tableau cumulatif
8. Rapport Marielle Clavet 11 Avril au 22 juillet 2016
9. MRC cote de Gaspé : Chèque de 5,000\$ FAIR
10. Chronique :A) Inspecteur a accéder a des résidences- B) dommages liées interruption eau potable- C) Ministre Proulx invite municipalités a déposer projets infrastructures sportives
11. Affaires municipales : Changement imposition centre urgence

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Madame le maire-suppléant demande à chacun de faire le suivi de son dossier.

Résolution # 190-08-16

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} juillet au 31 juillet 2016

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de juillet de la municipalité pour un montant de 109 946.70\$. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal, de la municipalité et des loisirs et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires, de même que le rapport financier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 191-08-16

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante :

Les Extincteurs Y.B » 1989 : vérification des extincteurs : 574.88 \$

NAPA : caméra de recul : 551.88 \$

Xérox : bail photocopieur : 2 060.32 \$/6 mois

Groupe Altus : honoraires : 8 481.71 \$+ 2 538.88 \$ (tenue à jour)

Plante Vacuum : Site de traitement : 5159.52

Emco : 1170.63 4 + 759.43 \$

Centre L »M : 3142.00 \$ pour le F550 + 149.17 \$ (vérification mécanique unité urgence) +149.17 \$ (vérification freight)

Groupe Ohméga : chloration : 817.43 \$ +site de traitement : 468.87 \$

Projet : Bélanger paysagiste : 718.59 \$

G.Coulombe 1 487.95\$ réparation lumières de rues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 192-08-16

Correctif à apporter/extra chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, suite à la réunion de chantier tenue le 22 août, corrige la résolution # 180-07-16 concernant l'extra occasionné par la nature du sol qui passera de 73 892.81\$ à plus ou moins 80 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 : Résolution # 193-08-16

Projet de règlement/ code d'éthique des élus

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus tel que présenté et demandé par le projet de loi # 83.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

JE, SOUSSIGNÉ, LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2016-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux..

9.3 : Résolution # 194-08-16

Projet de règlement/code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus tel que présenté et demandé par le projet de loi # 83.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

JE, SOUSSIGNÉ, LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2016-04 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux..

9.4 : Résolution # 195-08-16

Appui à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux- Réf : réforme du réseau de la santé et des services sociaux

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la ville de Murdochville dans ses démarches auprès du gouvernement afin d'éviter des pertes potentielles d'emploi dans la région suite à la réforme du réseau de la santé et des Services sociaux.

QUE la municipalité de Cloridorme s'unit à la ville de Murdochville et demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB en Gaspésie et appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, afin de maintenir les emplois de qualité en région ainsi que pour assurer des services adéquats auprès de la population de Murdochville et de la Côte de Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5: Résolution # 196-08-16

Mandat ingénierie/eau potable

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un mandat à Norda Stello afin de déterminer l'urgence d'effectuer les travaux correctifs au lac Alphé et aux prises d'eau potable (barrages) qui ont subi des dégâts importants lors des fortes pluies de juin dernier, au coût de 1 900\$ taxes en sus.

QU'un rapport de la MRC a déjà été déposé en ce sens et que la firme déposera également un rapport qui nous servira également à transmettre à la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 197-08-16

Fonds de visibilité Cartier Énergie éolienne

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu étaient invités à présenter une demande dans le cadre du fonds de visibilité de Cartier Énergie au plus tard le 31 mai;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni et a statué selon les critères établies et les nouvelles exigences qui sont les suivantes : une visibilité obligatoire pour Cartier Énergie (photos à l'appui) et photos avant /après confirmant la réalisation des travaux ou des activités (pièces justificatives);

CONSIDÉRANT QUE l'aide du Fonds doit principalement traitée de visibilité touristique et d'apport que les activités ciblées ont ou auront dans le milieu de notre municipalité dévitalisée (partie 2);

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme, selon la liste remis par le comité, demande à Cartier Énergie de faire parvenir aux organismes dont les dossiers ont été retenus les montants alloués à chacun :

PARTIE 1 :

Le comité des loisirs de Cloridorme inc. 472, route 132 Cloridorme, G0E 1G0 pour après-midi musical à la halte de St-Yvon et pour la cérémonie de floraison 500\$ et le Club des 50 ans et plus 478, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour la semaine des 50 + 500\$.

PARTIE 2 : la balance divisée en trois (6 500)

Comité des Loisirs inc. 472, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour le carrefour gaspésien des métiers d'art (l'Anse St-Yvon Est) par la mise en valeur du site et la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux, 2 167\$

Chevaliers de Colombe, 80, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour l'amélioration de la sécurité, 2 167\$.

Fabrique de Cloridorme, 539, route 132 Cloridorme, G0E 1G0 amélioration du bâtiment, 2 167\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution # 198-08-16

Quittance /sculpture

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la quittance tel que proposée et présentée par nos procureurs, selon les termes établis et accepté par les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Résolution # 199-08-16

Achat couvert de fosse/phase 4

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de couverts de fosse pour les citoyens de la phase 4- Les couverts initiaux étaient en ciment et ont été installés à l'automne tard, donc ils sont tous cassés. Le coût est de 3 238.16\$

QUE le conseil vérifie avec l'ingénieur responsable du dossier afin de se faire rembourser (si possible) cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 200-08-16

Bris aqueduc/citoyen

CONSIDÉRANT QUE lors d'une demande d'ouverture d'entrée privée, les employés municipaux procèdent en ouvrant la valve, et s'ils détectent un problème, ils referment la valve afin de constater de quel côté vient le bris;

CONSIDÉRANT QUE pour le cas qui nous occupe, soit au 2, route Langlais, après avoir refermé la valve, l'eau continuait à couler du côté citoyen, ce qui nous fait dire en toute bonne foi que le bris n'est pas du côté municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 2012-06-06-2016, article 4.4 spécifie que le bon fonctionnement d'une entrée d'eau est aux frais du propriétaire (copie du règlement ci-joint) et que nous devons en appliquer les règles qui sont les mêmes pour tous :

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE COTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ne voit aucun motif valable lui permettant d'aller à l'encontre de son règlement et qu'il doit être juste et équitable pour tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 201-08-16

Mandat ingénieur/travaux minimum requis mise aux normes de l'eau potable

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à faire une demande aux firmes d'ingénierie Norda Stello et Tétra Tech pour obtenir leur aide afin de faire réaliser des travaux pour la mise aux normes de l'eau potable.

Travaux qui consistent au minimum requis par le ministère, de se servir des infrastructures déjà en place (Oxycair) afin de minimiser le plus possible les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11: Résolution # 202-08-16

Conflit entre fosse septique/construction

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1-B, route Langlais a fait un agrandissement à sa résidence et que cette construction est faite par-dessus la fosse septique appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'AUCUN permis de construction n'a pu être émis justement à cause de ce fait;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, afin de régler cette situation, a signé une entente avec la municipalité à l'effet que la fosse soit démenagée afin de permettre la vidange et entretien normal;

CONSIDÉRANT QUE lors de la vidange de ce printemps il a été impossible de la vidanger au complet faute de place pour manœuvrer;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le propriétaire doit impérativement respecter
l'entente sinon il devra procéder à la démolition de
l'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 203-08-16

Modification carte de crédit municipalité

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE La municipalité de Cloridorme délègue, à la personne
identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de
demander l'émission de carte Visa Desjardins incluant leur
renouvellement à l'échéance et leur remplacement si
nécessaire, et ce, avec les limites de crédits octroyées
par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (la
Fédération);

Que la municipalité soit débitrice envers la Fédération
des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à
l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y
rattache, incluant les sommes pouvant excéder les limites
de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais
applicables;

QUE la municipalité de Cloridorme s'engage à ce que les
cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de
crédit valable de la Fédération les accompagnant et soit
responsable de toutes dettes et obligations découlant du
non-respect de ces modalités;

Que la personne identifiée ci-après soit autorisée à
signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein
effet à cette résolution, à demander toute modification à
l'égard des cartes émises, incluant toute majoration des
limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et
pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte
relatif à ces cartes;

Que les personne identifié ci-après puisse désigner à la
fédération des personnes responsables d'assurer la gestion
du compte des cartes, incluant notamment la désignation et
la révocation des représentant de l'entreprise autorisés à
obtenir une carte, la répartition et la modification des
limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout
et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant;

Marie Dufresne, directrice générale 05/03/1956

QUE la fédération des Caisses Desjardins du Québec puisse
considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura
pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son
abrogation.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière,
madame Marie Dufresne est autorisée à signer le certificat
demandé par les Caisses Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire-suppléant Sec-très.

9.13 : Résolution # 204-08-16

Subvention voirie 2016

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a reçu une confirmation de
subvention de voirie du ministère pour un montant de
8 000\$;

QUE les routes nécessitant des travaux ont été
répertoriées par l'inspecteur municipal et que la plus
urgente est Poirier;

QUE la municipalité fera paver (couche d'usure) pour le
montant de la subvention, soit 8 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Résolution # 205-08-16

Lieu de travail exempt de harcèlement

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à ses procureurs de faire
parvenir une lettre d'excuses à la personne ayant fait
subir du harcèlement psychologique à un cadre à son lieu
de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 : Résolution # 206-08-16

Travaux dans route de la Colonie

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage ont été
réalisés dans la route de la Colonie par nos employés
municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage sont requis et
que l'on pourrait profiter du fait que des travaux de
nivelage se déroulent présentement à Pointe-à-la-Frégate;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ
CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise du nivelage pour une
journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 et 9.17 : juste information au conseil

Maire-suppléant Sec-très.

9.18 : Résolution # 207-08-16

Demande de certificat d'autorisation/MDDELCC

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale
madame Marie Dufresne à faire parvenir une demande de CA
au MDDELCC afin que monsieur Yvan Pruneau inspecteur
municipal puisse réaliser les travaux urgents ciblés à la
prise d'eau potable.

QUE la directrice générale est autorisée à signer tout
document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 : Résolution # 208-08-16

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un don de 50\$ au CAB et
accepte la demande des As de la motoneige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 : vérification pour un règlement

9.21 : Résolution # 209-08-16

Demande de déplacement de fosse

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande du citoyen
résidant dans la route Pruneau concernant le déménagement
de la fosse. Il devra prendre les moyens nécessaires pour
que son installation soit faite selon les normes, ceci lui
évitera d'avoir à subir des problèmes éventuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 : Résolution # 210-08-16

Baux émis à Chasse et pêche

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de payer les baux de
l'Association chasse et pêche au coût de 125.61\$/chaque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire-suppléant Sec-très.

9.23 : Résolution # 211-08-16

Demande de permis de lotissement

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur municipal
monsieur Yvan Pruneau à émettre un permis de lotissement
tel que demandé par les arpenteurs géomètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil que l'entrée d'eau du chalet des
sports est terminée. Et que les travaux correctifs à la prise d'eau
seront réalisés aussitôt l'obtention du CA du MDDE LCC.

Au niveau incendie : la MRC veut avoir un directeur basé à la MRC et
dans nos municipalités se sera des chefs de caserne.

Paul René Francoeur

Mentionne au conseil que le camion blanc est au garage pour bris à sa
transmission et que la pièce était arrivée mais qu'elle a été brisée
par le transporteur lors du déchargement.

Directrice générale

Madame Marie Dufresne a déposé le rapport émis par Nicolas Ste-Croix
concernant les travaux urgents éventuels à faire aux barrages.

11- Rapport du chef pompier

Suite à la vérification mécanique de l'auto pompe des pièces ont été
changées.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire-suppléant invite les citoyens à la période de
questions.

Questions portant sur le chalet des sports et les extras, recours
potentiel contre l'ingénieur concernant les tests de sols, les
sculptures, le travail local et les soumissions le terrain de jeux
et la route de la Colonie.

Clôture de la séance

13-Résolution # 212-08-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nathalie Francoeur pro maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».

Maire-suppléant

Sec-trésorière

